Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 19 SEPTEMBRE.

FRAIS DE CANDIDATURES PRÉSIDENTIELLES.

Nous ne pouvons nier que sous l'ancien [illegible] on eût déjà recours à la condamnable pratique de faire contribuer les officiers fédéraux aux frais des candidatures présidentielles, ou, en d'autres termes, aux frais électoraux du parti qui avait le pouvoir et qui voulait le conserver. Mais on avait reconnu au moins l'indécence et le [illegible] de l'expédient par [illegible] qui [illegible], comme par le [illegible] unanime et tacite du pays, [illegible] la réélection des présidents de la République. En effet, depuis le général Jackson, il semble que la nation électorale ait voulu [illegible] par [illegible] politique [illegible] officiel, en rejetant d'abord la prétention de M. Van Buren à la réélection pour la présidence et en n'approuvant plus cette prétention chez aucun de ses successeurs.

Le Vice-Président Tyler, Président suppléant du général Harrison, ne fut soutenu de personne à la fin de son terme, pas même du parti démocrate dont il avait favorisé la politique et les principes, bien qu'il dût son élection au parti whig. Le Président Polk, après avoir commencé et conclu en peu de mois la guerre la plus heureuse, la plus avantageuse et la moins coûteuse que les Etats-Unis eussent jamais faite, n'osa pas se porter candidat pour une nouvelle élection. Il ne fit pas même dans ce but la moindre tentative, et personne n'y songea pour lui; et cet homme qui venait de rendre un si brillant service au pays en ajoutant quatre vastes domaines à son domaine déjà si étendu, se retira philosophiquement dans le Tennessee, où il mourut quelques mois après, sans avoir jamais eu l'idée de taxer d'ingratitude ses compatriotes.

Millard Fillmore qui, comme vice-président, succéda au général Taylor, et administra le pays d'une manière honnête, sage et tout à fait recommandable, ne fut pas réélu. On voulut plus tard faire une tentative en sa faveur, mais elle échoua complètement. Les démocrates, de leur côté, ne perièrent à la réélection ni Pierce ni Buchanan.

Il semblait dès lors acquis comme un usage érigé en principe, que les présidents de la République ne seraient plus honorés d'un second terme officiel, puisque le plus puissant des deux partis, le parti démocrate, rendait lui-même hommage à cet errement nouveau, quand la guerre, brochant sur le tout, fit réussir la seconde candidature de Lincoln. Cette seconde candidature, néanmoins, pouvait se comprendre et s'excuser comme une nécessité de situation. Mais comment justifier ou excuser celle de Grant après plus de huit années de paix, à moins qu'on ne veuille compter comme guerre celle que Grant a faite aux Ku Klux du Sud, à cette organisation politique dont on n'a pu découvrir nulle part les chefs.

Le général Grant rend ici mauvais service au pays, car sa prétention à un second terme officiel force son parti à renouveler, en les agrandissant et en les multipliant, toutes les manœuvres reprochées aux partis d'autrefois. Dès lors, il faut acheter les votants, les gouverneurs, les officiers d'élection, autant vaut dire qu'il faut acheter les Etats mêmes. Aussi, n'est-il plus question que d'actes de vénalité et de corruption, et comme on ne peut corrompre sans argent et sans beaucoup d'argent, il faut faire contribuer à ces frais les 60,000 officiers de l'administration fédérale. A la fin du terme du président Johnson, chaque employé, gardant son traitement tout entier, put voter librement pour un parti ou pour un autre. Johnson s'en allait et ne devait pas revenir; Grant venait, mais il n'avait aucun droit sur les employés de Johnson ou de Lincoln, et rien ne pouvait leur être demandé d'une manière impérative, le parti républicain pouvant seulement les inviter à favoriser bénévolement le succès de la cause.

Aujourd'hui, tout est changé; ce n'est pas un parti qui implore, c'est un candidat qui a nommé les fonctionnaires de tout ordre, c'est un candidat qui a le pouvoir entre ses mains, qui l'exploite dans son intérêt personnel, qui impose à ses créatures une contribution d'argent. Cette contribution doit être effectuée sous peine, pour chaque officier fédéral, d'être rejeté comme indigne du sein de la machine ministérielle, ou en termes plus clairs, sous peine de perdre sa place. L'assessment adopté à leur égard n'est pas très modéré non plus. On assure que les moins salariés, ont à payer une somme de $40 chacun. Une pauvre maîtresse de poste, à $200 de traitement annuel, doit s'exécuter comme les autres employés fédéraux et payer la taxe. Quant aux gros fonctionnaires, il faut non seulement qu'ils satisfassent à un assessment beaucoup plus fort mais il faut encore qu'ils se montrent grands et généreux en offrant spontanément des sommes considérables. Le budget grantiste s'élève en conséquence à plusieurs millions de piastres.

Mais ce n'est pas tout; ces millions qui pourront acheter sans doute beaucoup de votants, et aussi nombre d'officiers, de juges, de commissaires, et d'inspecteurs d'élection, ne suffisent pas pour rassurer Grant et sa clique. L'Exécutif se met de la partie et partout où il peut faire sentir son influence, il ne manque pas de le faire. Il ne manque pas non plus de mettre au plus haut prix possible son adhésion ou sa faveur quand les villes, les bourgs ou les municipalités en ont besoin. On cite le fait suivant digne de l'admiration des patriotes et de tous les hommes fanatiquement dévoués au soutien et à la défense des institutions républicaines.

Il s'agit de bâtir à St-Louis une douane et un hôtel des postes. Ces constructions doivent coûter, d'après le devis, deux millions trois cent mille piastres. Les allocations du Congrès ont été obtenues par les efforts des représentants du Missouri et surtout par ceux des deux sénateurs de cet Etat, Schurz et Blair. Grant n'a rien à y voir, et le choix du local ne le concerne pas et ne doit pas dépendre de lui. Ce choix néanmoins a été fait par les commissaires fédéraux qui ont désigné un local fort éloigné du quartier commerçant de la ville de St-Louis.

On s'est plaint vivement, comme de juste, et les autorités de la ville ont réclamé le droit de choisir elles-mêmes le local en question. Il a fallu céder à ces plaintes et à ces réclamations qui déversaient en même temps le ridicule sur la conduite des hommes de Grant. Ils ont donc renoncé au premier local, et en ont désigné un autre. Mais ce nouveau choix a soulevé les mêmes objections que le premier, et le peuple de St-Louis indigné, outré, exaspéré, s'est répandu en expressions d'abomination contre Grant et ses conseillers.

Il n'y avait pas moyen pour Grant de résister à cette réprobation universelle; il a donc cédé encore, et le second local choisi par ses commissaires a été abandonné comme le premier, mais, toutefois, à une condition honteuse, à la condition qu'une somme de $30,000 serait remise au fonds de Grant pour servir au succès de la campagne présidentielle.

Le St. Louis *Republican*, journal le plus estimé de l'Etat de Missouri, affirme que Boutwell, le secrétaire du Trésor, a fait cette proposition qui est, du reste, de notoriété publique et qui n'a été niée par aucun officier de l'administration. Il est connu aussi que Boutwell a fait de la proposition une condition *sine quâ non* de l'adhésion de Grant au choix du local désiré par la ville de St. Louis.

Après cela et après tout ce que l'administration a fait déjà pour assurer le succès du candidat républicain aux élections présidentielles de novembre, nous ne voyons plus ce qu'il lui reste à faire, si ce n'est de supprimer les élections par ordre militaire et de soutenir l'ordre par la puissance des baïonnettes.

— Un de nos plus habiles chirurgiens, le docteur..... a eu des malheurs avec les femmes. Aussi n'est-il pas toujours galant avec le sexe.

L'autre jour la comtesse de S.... qu'il auscultait, lui demanda où se trouve le défaut des côtes.

— Le défaut des côtes, répondit le docteur en [illegible], c'est [illegible] à confectionner la première femme!

— Echo de conseil général:

— Que faudrait-il maintenant à la France, s'écriait à la fin de la session un président, pour que son bonheur fût entier?

— Encore deux Thiers!

FRANCE.

Nous avons reçu des journaux de Paris jusqu'au 3 septembre. Nous y puisons les nouvelles suivantes:

On lit dans la *Patrie*:

[illegible] que la session [illegible] tion de laïcité.

"Déjà un certain nombre d'adresses, rédigées hors session par des groupes de conseillers, sont parvenues au président, qui les reçoit à Versailles et les transmet à Trouville.

"Il est acquis maintenant que le gouvernement est loin d'être fâché de ces manifestations; nous croyons même savoir qu'il les encourage autant que possible par l'intermédiaire des préfets et des présidents qui lui sont dévoués. On compte s'appuyer sur les Adresses à la rentrée de la Chambre.

Nous en demandons bien pardon aux donneurs de démentis officieux, y compris [illegible], mais [illegible] existe toujours dans l'esprit de M. le président. Mercredi dernier il en a été très sérieusement parlé au chalet Cardier, non pas officiellement, il est vrai, mais dans une longue conversation tenue entre M. Thiers et les personnages présents ce jour-là.

Ce qui tient surtout au cœur de M. le président, [illegible] la première, conjointement avec le président.

Non, la question ne sera pas maintenant posée à la rentrée de l'Assemblée, et sur ce point les démentis ont leur raison d'être, mais elle est toujours à l'étude, et M. Thiers la réserve pour l'avenir—un avenir prochain, bien entendu.

M. Thiers n'est pas partisan d'une Constitution; il cite, à l'appui de son opinion, l'Angleterre, qui n'en a pas; il voudrait seulement une série de lois spéciales appropriées aux besoins du pays.

D'après un de nos nouvellistes, voici comment l'affaire serait entamée.

Dans la prochaine session et au commencement de l'année—pas plus tard—après la rentrée des petites vacances de Noël et du jour de l'an, le projet serait déposé, non point par le gouvernement, mais par un petit groupe de députés du centre gauche, parmi lesquels il n'est nullement téméraire de nommer MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Target, Cochery et autres amis de la maison.

Le bruit court, depuis hier, qu'il se prépare, dans le cabinet de M. Barthélemy Saint-Hilaire, une sorte de note très raide qu'on adresserait aux journaux officieux et qui serait dirigée contre des menées qu'on veut attribuer au parti bonapartiste.

Le *Journal de la Marne* dit que dans la nuit du 28 au 29 août, vers onze heures du soir, il est passé à la gare de Châlons un train spécial affecté au transport des 300 millions dont le payement doit assurer l'évacuation prochaine des départements de la Marne et de la Haute-Marne.

Ce train, remorqué par deux locomotives, était composé de vingt-cinq wagons, chargés de 35 millions de thalers, le gouvernement français ayant eu soin de choisir des monnaies allemandes, afin d'éviter en France une crise monétaire.

Le surplus de la somme était en valeurs de papier acceptées par l'Allemagne.

Un payeur général de l'armée, accompagné de trois adjoints, se trouvait dans le train et était chargé de la remise du demi-milliard.

La prétendue circulaire du comte Andrassy, dont nous avions publié un extrait d'après le *Daily News*, sans le faire suivre d'aucun commentaire tant nous doutions de son authenticité, est démentie par les journaux de Vienne. Le *Daily News* faisait dire au comte Andrassy que l'entrevue des trois empereurs n'était pas d'un caractère à inquiéter la France, et qu'il pouvait répondre des sympathies de l'empereur d'Autriche pour M. Thiers et la nation française qui font de nobles efforts pour recouvrer la position qui est nécessaire à l'équilibre européen.

M. de Gontaut-Biron, dont on annonce pour ce soir même le départ pour Berlin, ne se rendra pas à son poste sans les instructions les plus détaillées sur sa mission pendant l'entrevue des trois empereurs.

M. Thiers n'a voulu omettre aucune prévision, et il a rédigé lui-même la note qu'emporte M. de Gontaut-Biron. Toutes les éventualités y sont consignées en vue de nombreuses questions qui pourront former l'objet de l'entretien des souverains du Nord, non pas seulement en ce qui touche la question purement franco-allemande, mais toutes les autres questions européennes, et particulièrement la question d'Orient.

Faire rentrer la France dans le concert européen, telle est la pensée de M. le président de la République, qui, à propos même du congrès de Berlin et des intérêts si complexes qui s'y trouveront en présence, ne désespère pas de voir une part d'influence revenir à notre pays.

C'est sous l'inspiration de ces vues politiques qu'est rédigée la note emportée par M. de Goutaut.

On écrit de Sedan, au *Moniteur*:

"Les habitants de Sedan avaient résolu de faire du 1er septembre un anniversaire de deuil.

"Dès ce matin, la plupart des maisons de Sedan ont été pavoisées de drapeaux tricolores entourés de longs crêpes. A neuf heures, la garde allemande a [illegible] monter dans les [illegible] a été provoquée par un patriote imprudent qui avait écrit sur son drapeau: *Vive la France! A bientôt la revanche!*

"Tous les magasins sont fermés. Les drapeaux tricolores qui n'ont pas de crêpes sont épargnés."

La *Pall Mall Gazette* annonce que Napoléon III a acheté le domaine de Beaulieu-House et la Padshunvilla à Cowes (île de Wight), et qu'il en prendra possession lundi.

Les ouvriers se sont emparés des ruines des Tuileries, non pour reconstruire le vieux palais de nos rois, incendié par la Commune, mais pour abattre ce qui reste des pavillons de Marsan et de l'Horloge. Ces travaux de démolition coûteront 400 mille francs.

Depuis plusieurs jours, la presse s'occupe d'un incident concernant le colonel Stoffel. Il paraît qu'on lui demande sa démission. Cette affaire est encore fort obscure. Nous avions jusqu'à ce jour évité d'en parler, attendant que le gouvernement se fût expliqué. Mais il reste muet. A ce propos, M. Wachter publie dans le *Soir* les lignes suivantes:

"Si nos renseignements sont exacts la mesure prise à l'égard du colonel Stoffel ne peut être attribuée qu'à un désir de mesquine vengeance. On s'imaginerait difficilement à quelle occasion cet officier a été frappé: il l'a été pour avoir assisté dernièrement aux funérailles du duc de Persigny. Notez que M. Stoffel, ancien officier d'ordonnance et collaborateur de l'empereur, était un ami du feu duc, à l'enterrement duquel il a assisté en *bourgeois*.

"Que M. le général de Cissey veuille bien se rappeler ce qu'il disait, il y a dix-huit ans, de la mesure prise à l'égard de son ancien chef d'état-major, le général de Crény, blâmé officiellement pour avoir été à Claremont; que de plus, il consulte les personnes de tous les partis et lise l'avis unanime de la presse sur la mesure qu'il vient de faire notifier au baron Stoffel, et il s'assurera qu'elle est impolitique et produit le plus mauvais effet.

"Comme elle n'est pas consommée, nous ne pouvons que l'engager à la rapporter, s'il ne veut pas laisser à un de ses successeurs l'honneur d'un acte de réparation."

—Le *Pays* attaque vivement M. de Kératry, l'un des rédacteurs du *Soir*.

On a longtemps prétendu, ce les feuilles rouges qui se distinguent par la mauvaise foi prétendent encore que le 4 septembre a été une révolution *spontanée*.

Or, l'année dernière, dans un grand meeting tenu à Nantes dans la salle de la Renaissance, un orateur disait:

"Trois semaines avant le 4 septembre j'accourais à Paris pour préparer la proclamation de la République. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, je hâtai, j'activai la déchéance impériale. Je poussai Gambetta à la tribune, je m'emparai avec lui de l'Hôtel-de-Ville, puis de la Préfecture de police. Voilà ce que j'ai fait."

Quel était cet orateur?.... M. de Kératry.

Et voilà comment le 4 septembre a été improvisé! Voilà ce qu'on entend [illegible] ramasser le pouvoir!" [illegible]

Il n'est pas difficile de vérifier l'exactitude des paroles prononcées par M. de Kératry. Elles figurent tout au long dans le compte-rendu publié par le *Phare de la Loire*, d'une réunion publique tenue à Nantes, en novembre 1870, et présidée par M. Cantagrel.

—Il n'y a pas très longtemps qu'une jeune femme appartenant au grand monde, et qui habite le faubourg Saint-Honoré, fut informée que son mari, dont les fréquentes absences le soir l'attristaient, [illegible] de passer son temps au club, comme il le prétendait. Il poursuivait de ses galanteries une figurante des ballets du théâtre de la Gaîté. Piquée au vif à cette révélation, la jeune femme médita et finit par prendre une résolution suprême.

A quelques jours de là, les lorgnettes habituelles de l'orchestre, à la représentation du ROI CAROTTE, découvraient parmi les comparses de la féerie, un sujet nouveau, dont la physionomie charmante était rehaussée par un grand air de distinction et la sveltesse d'une taille délicieuse. Toute la galerie des amateurs ne se lassait pas d'admirer. Des bouquets lui furent jetés; mais qu'on juge de la surprise de l'un des spectateurs de l'orchestre, le mari précisément dont nous parlons, et dont la lorgnette n'avait cessé d'avoir la figurante pour objectif, lorsqu'il reconnut sa femme dans celle qu'il avait sous ses yeux enchantés.

La toile n'était pas tombée que, le cœur oppressé par la colère et l'émotion, il était dans les coulisses, et de là dans le cabinet du régisseur, demandant des explications. Rien de plus simple.

La veille, une jeune femme s'était présentée à la direction, et avait exprimé la modeste ambition de s'essayer dans le corps des figurantes. Elle avait plu, avait accepté toutes les conditions physiques de l'emploi, et le lendemain, en effet, à sa grande stupéfaction, court vêtue, elle se faufilait dans la cohorde des étoiles légères qui ont le privilège de captiver si complètement certains hommes.

MADAME est rentrée au logis conjugal toute fière de son équipée, car, non seulement elle avait pris son mari en flagrant délit d'irrégularité de conduite, mais elle lui avait démontré que ce qu'il réclamait au logis avait encore plus de prestige que ce qu'il allait chercher au théâtre.

LA FÉDÉRATION.

JOURNAL RÉVOLUTIONNAIRE SOCIALISTE

Directeur: M. Vésinier.

Nous avons, depuis hier, entre les mains un petit journal intitulé la *Fédération* et dont le premier numéro a paru à Londres samedi dernier. Il contient le programme en français et en anglais, et [illegible] de la société des réfugiés de la Commune. Ce compte rendu-là est [illegible] notre rédacteur, qui, la *Fédération*, étant tombé subitement malade (*having suddenly fell ill*). Sans vouloir être désagréable au singulier confrère qui nous est né de l'autre côté de la Manche, on peut supposer que [illegible] le non-paiement de son premier travail. Mais peu importe. Occupons-nous du programme et de la séance. L'un et l'autre ont leur prix.

Du programme voici la déclaration principale:

"A côté de l'œuvre d'enseignement socialiste, il en est une autre tout aussi importante et tout aussi utile à la cause de la Révolution. C'est une œuvre de justice et de châtiment. Et nous n'y faillirons pas non plus.

"Il est nécessaire, il est indispensable de démasquer tous les fourbes, tous les traîtres, tous les criminels qui ont perdu la cause du peuple par leurs fautes, qui pourraient la déshonorer par leurs vols et leurs brigandages, et la compromettre encore dans l'avenir, s'ils n'étaient signalés et désavoués par tous. Pas un n'échappera."

Ainsi c'est la scission, scission terrible, furieuse, acharnée qui commence entre les anciens membres de la Commune. On en est déjà aux accusations de trahison, de vol, de pillage, et bientôt Eudes et les siens seront ainsi dénoncés, honnis et poursuivis par Vésinier et sa bande que l'ont été MM. Jules Favre et Picard par Delescluze et Félix Pyat, que l'est aujourd'hui encore M. Jules Simon par M. Gambetta. Il en est toujours ainsi parmi les révolutionnaires et c'est, en définitive, un juste retour des choses d'ici-bas.

Pour aujourd'hui, c'est le "général" Eudes qui ouvre la marche; c'est le "premier fourbe, traître et criminel" qui est dénoncé, et de la belle manière, par le citoyen Caria, dans cette séance de la Société des réfugiés de la Commune.

Ecoutez:

CARIA.—Vous, général Eudes, je vous accuse de vols et pillage à la Légion-d'Honneur.

EUDES.—Je demande au citoyen Caria si l'accusation qu'il porte contre moi est comme responsabilité ou comme pillage personnel.

CARIA.—Comme l'un et l'autre.

Là-dessus, le citoyen-président, qui est paraît-il l'ami de Eudes, se fâche, et dit: le compte rendu, "prononce des paroles de menace qui ne sont pas entendues."

Aussitôt, fureur de Caria et offre d'aller dans la rue laver son linge sale. Ah! nous sommes bien dans le vrai radicalisme!

CARIA.—Je demande le rappel à l'ordre du président et je ne comprends nullement sa partialité dans le débat. Si le président qui vient de me menacer par gestes, *a des questions personnelles à vider après la séance, je suis à sa disposition.*

Goullé (?) vent alors défendre Eudes. Caria lui répond:

Quant à vous, je vous accuse.—Souvenez-vous du pillage de l'hôtel de Broglie.

Il est terrible, Caria, et Goullé a eu paraît-il, "quelques malheurs" à l'hôtel de Broglie, car il s'empresse de détourner la question. On donne la parole au célèbre citoyen Longuet, qui défend Eudes: Moreau l'attaque, et voilà le dialogue instructif qui s'établit entre Caria, Moreau et Eudes:

CARIA.—Les messieurs Caria valent certainement le sieur Longuet, car ils sont persuadés qu'on ne pourra les accuser de lâcheté. Que le sieur Longuet en dise autant. Je sais que l'Internationale et principalement Holborn ne nous aiment pas; mais qu'ils soient tranquilles, je leur rends la pareille. *Cette haine se terminera par la fusillade des uns ou des autres.* Quant à la question personnelle, je suis à la disposition du sieur Longuet quand cela lui fera plaisir.

MOREAU (EMILE).—Je ne suis pas partisan de l'enquête, mais lorsque j'entends critiquer des hommes qui ont fait leur devoir par des individus comme les Longuet et autres, je ne puis m'empêcher d'y répondre. Si, lorsque le 25 mai j'ai rencontré les Caria, ils m'avaient conté tout cela, j'aurais fusillé Eudes et les coupables de son état-major.

EUDES.—Ou moi, je t'aurais fait fusiller.

MOREAU.—J'avais le 101e derrière moi. Vous, Longuet, à quelle barricade vous êtes-vous battu, et vous Vaillant, et *tutti quanti*?

TANGUY.—Tous ceux qui ne sont pas partisans de l'enquête sont des intéressés.

MOREAU (ARMAND), MALLET.—Oui, nous y sommes intéressés.

EUDES.—Après avoir nourri les Caria et leur avoir fourni des fonds pour se sauver....

CARIA.—Vous en avez menti! (Tumulte prolongé.)

Au milieu de ce tumulte la séance est levée. On remarquera que Vésinier n'a point parlé à la "Société des Réfugiés", mais il est du parti de Caria contre Eudes, et, comme tel, il se rattrape amplement dans son journal. Voici les précieux renseignements qu'il nous fournit sur "le général":

Il ne peut y avoir de doutes aujourd'hui sur le pillage et les vols accomplis à la Légion-d'Honneur, où commandait M. Eudes. Partie des objets volés a été retrouvée au domicile de Victorine Louvet, dite Mme Eudes, 41, avenue Parmentier. Partie a été déposée au Mont-de-Piété à Paris et d'autres (un certain nombre de nappes, de serviettes et de draps) ont été mis en gage à Londres chez des pawn-brokers, au Français qui en a été informé est allé avertir la police anglaise de ces dépôts d'objets volés. Les croix d'honneur et les médailles découvertes dans une cave à Paris sont aussi une preuve incontestable du vol et du pillage.

Et plus loin:

Pendant ce temps-là, M. Eudes donnait l'ordre que, à l'avenir, si on découvrait des objets précieux, lui seul en fût informé.

Un ordre défendant de laisser sortir des paquets de la Légion-d'Honneur sans qu'ils soient visités par des gardes nationaux ayant été affiché, a été déchiré par Mme Eudes, qui s'opposa à son exécution.

L'enquête demandée, si elle eût eu lieu d'une manière sérieuse, aurait encore éclairé plusieurs points qu'il est utile de connaître, surtout ceux se rattachant aux rapports de Mme Eudes et du comte de Beaufort, espion de Versailles.

Enfin M. Vésinier termine son article en "invitant tous les proscrits politiques, dignes de ce nom, à apporter à la *Fédération* leur concours dans l'enquête ouverte sur les fourbes, et à aider M. Vésinier dans l'accomplissement de cette œuvre de haute et impartiale justice. *La Fédération sera la bouche de fer qui dira tout.*"

Nous tâcherons, nous aussi, de savoir tout ce que dira "cette bouche de fer." En effet, en montrant à un peuple ce que sont les scélérats qui le poussent à l'insurrection, comment ils s'estiment entre eux, comment ils se dénoncent et se convainquent des crimes les plus honteux, on peut espérer de rendre à ce peuple quelque bon sens, et se flatter de lui faire prendre en haine les révolutionnaires et les révolutions. (*Patrie.*)

— Une anecdote racontée par M. de Beauvoir sur M. Diaz, l'auteur de la *Coupe du roi de Thulé*:

Quand l'armée de Versailles entra dans Paris, M. Eugène Diaz avant réuni quelques nationaux des rues Houdon et Pigalle, les ambulans dans les maisons et dirigea un feu soutenu contre les insurgés qui occupaient une barricade et tentaient vainement de mettre une pièce en batterie.

Lorsqu'ils se découvraient pour manœuvrer leur canon, des coups de fusil bien envoyés faisaient des vides parmi eux.

Mais le joli de cet incident, c'est que, la barricade enlevée et le quartier occupé, les soldats faillirent prendre nos tirailleurs pour des insurgés et les passer par les armes!

Il fallut à M. Diaz toute sa présence d'esprit pour se faire reconnaître avec ses hommes et prouver qu'il avait combattu pour la bonne cause.

LE ROI DE CAMBODGE EN PROMENADE.—On écrit de Honkong (Chine), à la date du 16 août:

L'aviso français le *Bourayne* est arrivé hier, ayant à son bord le roi du Cambodge, lequel est accompagné de ses quatre frères, de six mandarins d'un rang élevé, de seize d'un grade moins élevé, d'un secrétaire, de deux interprètes et d'une trentaine de serviteurs. Le roi a été salué d'une salve de coups de canon, et il a été reçu à l'arrivée par le gérant du consulat de France et par le secrétaire colonial; au débarquement, il a trouvé sur le quai un détachement du 10e d'infanterie anglaise, qui devait lui servir de garde d'honneur, et qui l'a accompagné jusqu'au palais du gouvernement, où l'attendait sir Arthur Kennedy. Pendant la marche, la musique militaire jouait la *Marseillaise*; les gens des diverses nationalités stationnaient en ligne dans toutes les rues qu'il devait traverser le cortège. Le voyage du roi a un caractère qui est de pure curiosité. [illegible] fait l'accueil de la réception qu'on lui a faite; tout donne à croire qu'il emportera dans son pays une impression favorable de l'hospitalité des Européens.

—Nous avons, dit le *Figaro*, la primeur de la [illegible] de l'année.

Deux employés [illegible] ville, une paysanne qui [illegible] fait un [illegible] de crinoline.

Survint madame de C...., qui, malgré une rotondité bien [illegible], se livre au plaisir de la chasse.

La noble dame était suivie d'un garçon portant à l'armurier le fusil qu'elle allait [illegible] au château de [illegible].

Halte! cria l'employé en regardant [illegible].

Et sur un signe de [illegible] s'arma de la lance qui sert à sonder les colis.

—Malheureux! s'écria madame de C...., au comble de la terreur, je vous jure que je n'ai rien à déclarer.

Force fut à la Diane chasseresse d'entrer dans un cabinet d'inspection à l'usage des dames inculpées de tentative de fraude, et d'y passer par les mains d'une *Junonne*.

[illegible] suivie du [illegible] convaincu, qui [illegible] son [illegible]

—Allons, passez madame. Il n'y a pas de contrebande sous vos jupes.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements détaillés.

NLLE-ORLÉANS & JACKSON.

[illegible]

NLLE-ORLÉANS & MOBILE.

Pour les villes de la baie.........4 après-midi.
Express et malle.........5.00 " "

NLLE-ORLÉANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope..7.45 du matin.

[illegible]

Par le ferry de la rue [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

MERCREDI SOIR, 18 SEPTEMBRE 1872.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
14 sept........	$930,732 20	146,622 56
16 sept........	1,206,497 67	167,914 82
17 sept........	1,389,359 58	142,197 09
18 sept........	1,137,094 26	184,350 87
Jusqu'ici cette sem........	$4,646,106 90	$663,077 64
Même temps, la sem. der......	4,443,466 54	530,569 47
Total de la semaine der......	6,126,814 59	749,335 05
Total de la semaine précédente...	4,764,145 59	753,166 96

Le marché monétaire devient de plus en plus difficile, mais les taux n'ont pas encore subi de variations positives; il faut s'attendre, cependant, à ce qu'ils deviennent plus fermes. Les banques acceptent la plus grande partie du bon papier qui leur est offert; elles ont à faire face à une grande demande d'escompte et, dans certains cas, leurs ressources n'y suffisent pas. Les dépôts diminuent au lieu d'augmenter. Dans les rues, les transactions ne vont pas au-delà des billets de premier ordre; ceux de second ordre sont plus nombreux, mais se placent avec difficulté, même à nos cotes, à moins qu'ils ne soient accompagnés de garanties collatérales. Nous continuons à coter le papier de premier ordre à 9 à 10 par an; le No 1 à 10; les signatures moins bonnes mais qui ne sont pas de second ordre, à 11; le papier de second ordre à 12 à 15; le papier hypothécaire de premier ordre à 9 à 10, le bon à second ordre à 11 à 12.

L'or a ouvert à 114 à 114 1/4 contre 114 5/8 à New-York et, sans avoir été fort recherché, a fermé aux taux d'ouverture. Les transactions comprennent $30,000, dont $8000 (1000, 2000 et 3000) à 114, $12,000 (1500, 2500 et 8000) à 114 1/4, $9000 (1000, 1000, 2000, 2000 et 3000) à 114 3/8, $3000 (1000 et 2000) à 114 1/2. On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Les demi piastres américaines sont cotées à 109 à 110, les piastres mexicaines à 3 à 5 de prime sur l'or.

Le change sterling a été irrégulier et les taux ont été nominaux. On devait s'attendre à ce que la hausse de l'or dans Wall Street amenât ici une hausse dans les traites, mais l'effet en a été plus que contrebalancé pour les taux des traites à New-York où la rareté de l'or a arrêté la demande. — Les opérations embrassent 15,109 livres, dont 2,550 connaissement à 120 3/4, 4,600 clear No 1 à 121, 8,000 de banque à 122, 600 de, pour remises, à 106 on or et 3,000 à des détails qu'on ignore.—Dans les francs, les transactions ont atteint le chiffre de 700,000 dont 160,000 au change de commerce à 4.76 3/4 et 600,000 (200,000 et 400,000) à 4.76 1/4.—A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 120 1/2 à 121 le connaissement et clear No 1 et — à 122 le change de banque; les francs, à 4.75 3/4 à 4.77 1/2 le change de commerce et nominal le change de banque.

Le change américain est resté faible, mais sans variations positives. On a vendu $215,000, sur New-York, à vue, y compris $30,000 de banque à 5/16 d'escompte, $80,000 de à 3/8, $15,000 en change de commerce à 3/8, $70,000 (10,000, 25,000 et 35,000) de banque à 1/4, $80,000 de à —. Les banques ont continué à tirer sur New-York à 1/8 d'escompte à pair et le change de commerce à vue a été coté à 1/4 à 3/8 d'escompte.

Dans les actions, il s'est vendu 33 (25 et 8) de la banque du Canal à $101 50, lesquelles ont été revendues à 102; 10 de la Banque Nationale Mutuelle à —; 25 de la Banque d'Epargnes et de Dépôts à $49 75; 25 de la Compagnie Pneumatique à $5; quelques-unes de la Compagnie d'Assurance d'Orléans à —.

La seule vente (annoncée) de bonds a été de $6000 de nouveaux, 10 pour cent de la ville, avec le coupon d'octobre, à 85.

Dans les mandats, nous n'avons entendu mentionner que $9500 de la police métropolitaine, y compris $1500 à 60 1/2 et $1000 à 62.

Les certificats d'allocations de la ville étaient cotés, à la clôture, à 60 à 61. On a vendu $1000 à 60 et $7500 à 61.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi, 18 septembre 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2600,—ou pour être exact 2600 balles.

Nous reproduisons ci-contre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne avec les chiffres extérieurs pour le strict.

Classifications de la Nouvelle Orléans. Classifications de Liverpool.

Cotes générales.	Listes en moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur.........	— à —	—
Low ordinary......	— à —	—
Ordinary...........	— à —	—
Strict ordinary....	— à —	—
Good ordinary	18 — à 18¼	18¼
Low middling	18½ à 18¾	18¾
Middling........	— à 19¼	19¼
Strict middling	— à 19½	19½
Good middling	— à —	—

ÉTAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1872, bal...		6250
Arriv. dep. le dern. état......	1080	
Arrivé précédemment..........	26,190	24,220
		29,470
Expédié aujourd'hui........		
Expédié précédemment........	5002	5002
Stock en mains et à bord........		25,467
Stock en mains l'an dernier..		17,456

TABAC—La seule vente annoncée aujourd'hui a été de deux boucauts à [illegible]. Rien n'a transpiré. Toutes les nouvelles publiées par la presse du Kentucky et qui ont trait à la récolte la représentent comme étant dans un état décidément décourageant.

Rien qui soit de nature à nous indiquer un changement n'ayant transpiré nous répétons nos cotes.

Lugs, 8 à 9, low leaf 9½ à 10 c, medium à 10½ à 11½ c, bon 12 à 13½ c et le fin et le choisi 13 à 14 c. Des ventes de la dernière qualité ont eu lieu à un prix aussi élevé que 15 c.

ÉTAT DU TABAC.

Stock en mains le 31 août 1872....	bte	8618
Arrivés depuis le dernier état....		
Précédemment...................	73	73
		8584
Expédié aujourd'hui.........	00	
Précédemment.........	213	
Défalqué &c.............	40	253
Stock..................		8331

SUCRE—La demande continue à être bonne avec un faible stock en mains, et les ventes depuis hier ont embrassé [illegible] boucauts Louisiane, dont [illegible] boucauts gros [illegible] à des conditions privées, et la balance en lots à 10½ à 11 c, [illegible] fair à 11 à 11½ [illegible] des conditions privées.

MÉLASSE—Il n'en arrive pas [illegible]

FARINE—Le marché est stable [illegible]

[illegible]

PORC—Le marché est calme, mais le stock est fortement tenu à [illegible] le baril [illegible]

BACON—Le marché est calme, [illegible]

[illegible] Les ventes ont été [illegible] 5 tierçons jambons curés au sucre.

VIANDE SALÉE A SEC—Les commerçants vendent en détail les épaules à 11c les côtés clear ribbed 10 c, les côtés clear 10½ à la livre. Quelques petits lots d'épaules sont attendus.

JAMBONS—Le marché est calme et le jambon de choix curé au sucre est actuellement coté 17½ à 18½c, [illegible] la livre.

BREAKFAST BACON—[illegible] coté à 15 et 15½c; celui de [illegible] livre.

SAINDOUX—Le choix est commerce modéré; le raffiné en tierçons est coté à 10½ à 10¾c; en barils [illegible] à la livre. Il tierçons raffinés ont été vendus à 10½ c, et 25 barils de [illegible] livre.

WHISKEY—De la Louisiane, [illegible] en bonne demande. 25, 50 et 50 barils de la Louisiane ont été vendus à 95c, et 25 choix de Cincinnati, rectifié, à 90c le gallon.

MAIS EN GRENIER—[illegible] le boisseau, mais le manque de moyens de transport pour le [illegible] arrêté le mouvement.

RIZ—[illegible]

SAVON—En bonne demande et les marques de la Nouvelle-Orléans ont la préférence. Les manufacturiers vendent au commerce à 9 c la livre [illegible] de palmier à 6½ pour l'olive, 5½ à [illegible]

VOLAILLES ET ŒUFS—Le stock de volailles est rond et calme. Les poules se vendent en débarcadère [illegible] la douzaine de fortes et [illegible] Il n'y a [illegible] marché, les œufs de la Louisiane [illegible]

COMESTIBLES—Les pommes de terre sont en bonne demande et le stock est rond. Les early rose de St. Louis se vendent $2.50 à $2.75 et celles de la rivière Ohio à $1 le baril. Les [illegible] se vendent $3 — à $3 10 et par le railroad $3 15 à $3 25; les oignons de choix se vendent à $3 à $3 10 le baril; les choux de choix [illegible]; la choucroute est calme à $5 le baril. Les haricots blancs du Nord valent $12 le baril. les haricots blancs de l'Ouest $12 à 12 50 le bl, haricots rouges à —, pois [illegible], lady peas $3 à $3 le baril, raifort, point, Pommes sèches 5½ à 6½ pour les bonnes à la mode, les pêches sèches 5 à 7c. la livre.

CAFE—Le marché est stable et ferme et la demande pour le placement bonne. Nous cotons prime en or 18¾ à 18¾, bon 17 à 17½ c, fair 16½ à 17c, ordinary 15 à 16 c la livre. Le stock en première main est de 1701 sacs et dans les mains de commerçants d'environ 4000.

FRUITS FRAIS—Les envois qui nous en arrivent sont pris sur le champ, nous cotons: pêches en quarts de caisses, 90 à $1, dito en grandes caisses $1 25 à $1 75, poires Duchesse $10 à $12 le baril, poires Bartlett, $10 à $12 le baril; pommes vertes $3 75 à $4 le baril.

PEAUX—Le stock en est faible et la demande bonne aujourd'hui. Nous cotons les peaux vertes 9 à 9½ la liv peaux vertes salées 10 — c, peaux salées de 14 à 14½, flint 15 à — kips verts, — à 12 à 13 c la livre. Dans les peaux préparées en ville, prix fixes. Nous cotons les steer hides des abattoirs de la ville, au-dessus de 85 liv, 10½ c, de 70 à 84 liv. 11 — c, de au-dessous de 70 liv. 10½ c, peaux de vaches des abattoirs de la ville—telles qu'elles se trouvent —10 c, kips de 20 à 24 livres — à 14 c. de 25 à 35 livres — à 12 c, peaux de veau $1 chaque, peaux flint du pays de 25 à 35 livres — à 15 c, peaux avariées, moitié prix. Cornes de bœuf 5 c la pièce.

CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Comité du "Tuesday Club" de la Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1872.—Un grand meeting aura lieu aux [illegible] assemblées.

[illegible]

[illegible]	Vendredi, 20 sept.
Baton Rouge..........	Samedi, 21 sept.
Clinton..........	Mardi, 24 sept.
Bayou Sara..........	Mercredi, 25 sept.
Williamsport..........	[illegible]
Woodville..........	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Donaldsonville..........	[illegible]

Par ordre du Comité du [illegible] E. A. BURKE, Secrétaire.

Quartier Général du Comité de Campagne de la Liste de Fusion.—[illegible] 1872. Des meetings seront tenus aux lieux et dates suivants. C. Warmoth, le col. D. B. Penn, M. H. Manning, le général George A. Sheridan, H. J. Hollis, R. Burgess, le col. [illegible]

Les Comités exécutifs, Démocrate, Libéral et Réformiste sont invités à prendre les mesures nécessaires pour le succès de ces meetings [illegible]

Mile-Iberia..........	Mercredi, 18 sept.
St. Martinville..........	Vendredi, 20 sept.
Vermilionville..........	Samedi, 21 sept.
Opelousas..........	Lundi, 23 sept.
Washington..........	Mardi, 24 sept.
Alexandrie..........	Jeudi, 26 sept.
Natchitoches..........	Samedi, 28 sept.
Mansfield..........	Lundi, 30 sept.
Shreveport..........	Mardi, 1 oct.
Minden..........	Jeudi, 3 oct.
Homer..........	Samedi, 5 oct.
Arcadia..........	Lundi, 7 oct.
Vienna..........	Mardi, 8 oct.
Monroe..........	Jeudi, 10 oct.
Farmerville..........	Samedi, 12 oct.
Bastrop..........	Lundi, 14 oct.
Monroe..........	Mercredi, 16 oct.
Columbia..........	[illegible]
Harrisonburg..........	[illegible]
Rayville..........	[illegible]
Delhi..........	[illegible]
Floyd..........	[illegible]
Lake Providence..........	[illegible]
St. Joseph..........	[illegible]
Vidalia..........	[illegible]
Pointe-Coupée..........	[illegible]

Par ordre du Comité de Campagne, E. A. BURKE, Secrétaire.

Aux Votants Démocrates du Sixième Ward.—[illegible] J. P. M. [illegible] OCTAVE HUARD, Président.

ARTHUR BURBON, Secrétaire. 11 septembre

Avis.

A dater du 1er septembre 1872, le tarif suivant a été adopté par les presses suivantes:

TAUX DE COMPRESSION.

Pour les ports étrangers.........75c par balle
Pour les ports des côtes.........50c " "

FRAIS QUE PAIENT LES EXPÉDITEURS.

Charroi au bâtiment.........15c par balle
Couverture de contenances d'échantillons.........10c "
Couverture d'échantillons avec voyage d'expéditeurs.........15c "
Cercles extra.........5c "
Le coton doit être suivi de l'ordre immédiatement après la pesée, le navire devant être prêt à recevoir dans les trois jours.........Pas de frais.

Si le coton n'est pas suivi d'un ordre d'expédition aussitôt qu'il aura été reçu, et le navire n'est pas prêt dans les trois jours, emmagasinage et main d'œuvre par mois.........25c par balle

PETITS NOMBRES.

Emmagasinage et main d'œuvre pour les 3 premiers mois.........35c par balle
Emmagasinage et main d'œuvre pour les mois suivants.........15c par balle

CHARROI EXTRA.

Sur coton renvoyé du navire ou du steamer, aux frais de l'expéditeur....15c par balle
Main d'œuvre.........[illegible]

Levee Steam Cotton Press Co., J. C. Denis, Président.

Orleans & Shippers.	Sam Boyd & Co.
Virginia & Mississippi.	Hamilton Lewis & Lord.
Planters' Press.	Wm. Abbott.
Phœnix	H. M. Ramsey & Co.
Atlantic	E. J. Hunts & Co.
Union	[illegible]
Commercial Press.	Smith & [illegible]
Natchez	J. L. Levy, Jr.
Penn	W. H. Krumbhaar & Co.
Canal	J. O. VanWickle.
Jackson	O'Brien & Co.
Factors' Press.	Chas. Howard.
Alabama & Factors' Press.	E. [illegible]
Memphis Press.	[illegible]
Louisiana	R. H. Graves & Co.
Merchants'	F. [illegible]
Crescent City & Fire Proof.	J. H. Moore & Co.
Orleans Press.	[illegible]
Cotton	J. T. Coffey & Co.
Kentucky Press.	Lagarde & Champion.

LA MACHINE A COUDRE DU WEED [illegible]

[illegible]

A. L. BRUNSON, Agent.

JULIUS LOEFFLER,

43.........RUE ROYALE.........43

POSEUR de Machines d'Installation de Gaz [illegible]

[illegible]

A l'Enseigne du Gros Pot,

Chas. ESCOFFIER,

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

BIÈRE DU ALE.

Angle des rues Villeré et Toulouse,

Nouvelle-Orléans.

[illegible]

CANDIDATURES.

LISTE DE FUSION

Candidatures Démocratiques.

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS:

HORACE GREELEY,

DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT:

BENJAMIN GRATZ BROWN,

DU MISSOURI.

LISTE DE FUSION POUR L'ÉTAT.

[illegible]

JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,

D. B. PENN, d'Orléans.

Pour Avocat Général,

H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur,

JAMES GRAHAM, d'Orléans.

Surintendant de l'Education Publique,

ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

[illegible]

F. C. ZACHARIE, de [illegible]

ANDREW S. HERRON, d'East Baton-Rouge.

[illegible]

Premier District.

E. LAWRENCE, de Plaquemines.

Second District.

LOUIS ST. MARTIN, de [illegible]

Troisième District.

Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.

Quatrième District.

[illegible]

Cinquième District.

L. V. REEVES, de Tensas.

Pour le Congrès en général,

G. A. SHERIDAN, d'Orléans.

Premier District Congressionnel,

[illegible]

Second District Congressionnel.

RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.

Troisième District Congressionnel.

[illegible]

Quatrième District Congressionnel.

Long terme—B. L. DAVIDSON, de [illegible]

Court terme—ALEX. BOARMAN, de Caddo.

Cinquième District Congressionnel.

[illegible] d'Ouachita.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

Le parti Démocratique et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent par le Programme suivant:

1° Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane et les lois, [illegible] leur adoption et de leur interprétation.

2° Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique, et nous en ferons d'abord payer le dernier dollar [illegible] contractée légalement et pour [illegible] aux obligations légitimes du gouvernement, nous ferons d'éviter de répudier toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3° Nous demandons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous [illegible] des pouvoirs [illegible]

[illegible]

4° Nous ferons de notre mieux pour que le gouvernement municipal [illegible]

[illegible]

5° Nous voulons l'abolition des pouvoirs [illegible]

[illegible]

6° Dans le but de nous protéger contre [illegible]

[illegible]

EMILE LA SÈRE,

Président du Comité Central Démocratique de l'Etat.

W. M. RANDOLPH,

Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

Enregistrement.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

[illegible]

Avis est donné à tous les votants enregistrés [illegible]

[illegible]

PREMIER PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Felicity, la rue [illegible] et le fleuve.

Bureau: No 599, rue St. Charles, au coin de la rue Melpomène.

SECOND PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par [illegible]

Bureau: No 398, rue St. Charles, [illegible]

TROISIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Julia, la rue du Canal, la rue [illegible] et le bas de la ville.

Bureau: No 381, rue Poydras, entre Dryades et Baronne.

QUATRIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue du Canal, la rue St. Louis, [illegible]

Bureau: No 71 rue Bourbon.

CINQUIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue St-Louis, la rue St-Philippe, [illegible]

Bureau: Rue d'Orléans, entre Villeré et Robertson.

SIXIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue St. Philippe, la rue de l'Esplanade, [illegible]

Bureau: Au coin des rues Hospital et Bourbon.

SEPTIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue de l'Esplanade, les Champs-Elysées, le fleuve et la rue [illegible]

Bureau: Au No 16 rue des Français.

HUITIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par les Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette, le fleuve et les [illegible]

Bureau: No 454, rue [illegible]

NEUVIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Lafayette, le Canal, [illegible]

Bureau: No 741, rue [illegible]

DIXIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Esteva, la rue Franklin [illegible]

Bureau: No 124, rue St-Anne, [illegible]

ONZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Francais, la rue [illegible]

Bureau: Au coin de [illegible]

DOUZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Toledano, l'Avenue Napoléon [illegible]

TREIZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters, [illegible]

Bureau: Au coin de la rue Magazine et de [illegible]

QUATORZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Peters, [illegible]

Bureau: Avenue Clay, entre Laurel et [illegible]

QUINZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Toute cette partie de la Paroisse d'Orléans située [illegible]

[illegible]

S. F. BLANCHARD.

[illegible]

E. H. REYNES & BRO.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Académie de Musique.

[illegible]

18 septembre 1872,

[illegible]

[illegible] LONDON

[illegible]

Grande Matinée, Samedi à 2h30.

[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Nombres Simples.

[illegible]

GROS LOT........ $50,000

CLASSE F.

[illegible]

—PLAN—

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

DIVERS.

AVIS—Compagnie de Bateaux [illegible]

[illegible]

JAMES J. DAY.

[illegible]

E. W. BAQUIÉ.

Compagnie d'huile de la Louisiane.

[illegible]

Bureau de l'Union Nationale [illegible]

JAS. CHALARON, Caissier.

Taxes de Ville.

[illegible]

JOHN S. W. LEON.

Avis.—Taxes.

[illegible]

A. GARRIERE & Co.,

[illegible]

ABSINTHE COUTURIE.

[illegible]

Changement de Local.

MM. P. & R. de VERGES [illegible]

J. FEUILLAN,

DE PARIS

DÉGRAISSAGE A LA VAPEUR.

[illegible]

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

[illegible]

CAZADE & CROOKS,

[illegible]

WASHINGTON MORTON,

ALBERT ROCHEREAU, WILLIAM T. HARDY. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CHARITE & ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, [illegible]

[illegible] SOUTH WILLIAM ST., [illegible] & [illegible] ST. LOUIS ST.

NEW YORK. NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

VENTE A CRÉDIT. VENTE A CRÉDIT.

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos [illegible] rue de la Douane, — JEUDI, 19 septembre 1872, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Deux cents Colis de MARCHANDISES SÈCHES AMÉRICAINES, COUVERTURES, COTONS blancs et en couleur, [illegible] JEANS, Un assortiment général.

—Aussi—

200 LOTS MARCHANDISES SÈCHES ÉTRANGÈRES.

—Et—

20 pièces de [illegible]

Articles d'Habillement.

Les conditions de la vente seront [illegible] 16 sept

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.

[illegible] Caisses Bottes, Souliers et Brodequins, Malles Congress [illegible]

PAR E. ROGER & CO.—[illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Ferblanterie. Ferblanterie.

PAR D. E. MORPHY, A. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu aujourd'hui JEUDI, 19 septembre 1872, à 10 heures du matin, au No 47 de la rue des Magasins, un [illegible]

[illegible]

Savon. Savon. Savon.

PAR D. E. MORPHY.—A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu JEUDI, 19 septembre 1872, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

LEON PIERRE & CO. vs. D. H. ADLER.

SEPTIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans [illegible]

[illegible]

C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

INSTITUTIONS.

—Le Locquet-Leroy,—

[illegible]

JEFFERSON ACADEMY,

[illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

INSTITUTION DUREL,

[illegible]

RÉ OUVERTURE: LUNDI, 2 SEPTEMBRE.

COLLÈGE COMMERCIAL DE SAINT-STANISLAS,

A LA BAIE ST-LOUIS, MISS.

[illegible]

Frère FLORIMOND, Président.

Mademoiselle Tardivel,

A NEW-YORK.

PENSIONNAT FRANÇAIS pour jeunes demoiselles. [illegible]

Institution D'Aquin.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

[illegible]

Collège de la Passe Christian, Miss.

[illegible]

Frère LEONIDIAN, Président.

COGNAC.

COMANDON & Cie.

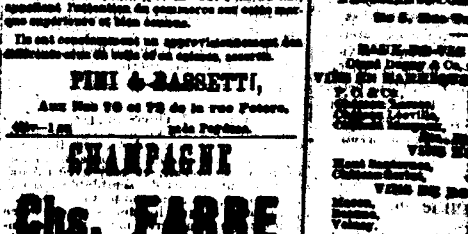

Les soussignés ayant été nommés seuls agents par MM. COMANDON & Cie., de Jarnac, [illegible]

FINI & BASSETTI,

Aux Nos 70 et 72 de la rue Poeters.

CHAMPAGNE

Chs. FARRE

REIMS.

SEULS AGENTS AUX ÉTATS-UNIS,

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,

[illegible]

Nlle-ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

400 lots Linge d'automne et d'hiver. 400 lots Lingerie de messieurs.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—[illegible] rue de Chartres—JEUDI, 19 septembre, à 10 heures [illegible]

PAR E. DERBES.

[illegible]

GROCERIES

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Café avec installations, &c., &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 23 septembre 1872, il sera vendu à 11 heures du matin, [illegible]

Vente pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur. [illegible]

GROCERIES

[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

Comptoirs, Etagères, &c.—à l'encan.

PAR R. M. et R. J. MONTGOMERY,—R. J. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu VENDREDI, 20 septembre, à 10 heures, au No 7 de la rue Front—

[illegible]

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR R. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu JEUDI 19 septembre, à 11 heures, à la salle No 7 de la rue du Camp

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

[illegible] Cabinet et domicile, No 14, rue [illegible]

Révolution! Révolution!

[illegible]

Le Dr. GEO. P. MALONEY, au No 155 de la rue du Canal, [illegible]

MEDICAMENTS.

Cure radicale des hernies.

DR. A. FORTNAU (de la Faculté de Paris) [illegible]

[illegible]

BANDAGES HERNIAIRES.

[illegible] J. M. SPILLMAN [illegible]

J. M. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant.

Au No 9 de la rue Baronne.

DÉPOT CENTRAL DES AMATEURS.

F. CHARLEVILLE.

AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PÊCHE,

NOUVEAUX ET VRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE,

Au No 1 de la rue St-Charles.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

[illegible]

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE [illegible]

[illegible]

BEQUIER & REINE,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

[illegible]